

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Accréditation
1-1531
PORTEE
disponible sur
www.cofrac.fr



ARRIVÉ LE
28 OCT. 2022
101082
MAIRIE DE PIONSAT

Edité le : 27/10/2022

Rapport d'analyse

Page 1 / 3

MAIRIE DE PIONSAT

HOTEL DE VILLE 1 PLACE DE L'EGLISE
63330 PIONSAT

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE22-177321	Analyse demandée par :	ARS DT du PUY-DE-DOME
Identification échantillon :	LSE2210-18675	N° Prélèvement :	00199786
N° Analyse :	00200487		
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	PIONSAT BOURG PSV FLOTTANT D2	Code PSV :	0000007680
Localisation exacte :	EHPAD la Louisiane, robinet mélangeur cuisine plonge		
Dept et commune :	63 PIONSAT		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 46,1101009000	Y :	2,6945032000
UGE :	0252 - PIONSAT - SUEZ		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D2	Type Analyse :	D2AS+
Nom de l'exploitant :	SUEZ EAU FRANCE		
	PV 00169		
	RHÔNE ALPES AUVERGNE TSA 61108		
	59711 LILLE CEDEX 9		
Nom de l'installation :	PIONSAT BOURG	Type :	UDI
		Code :	001630
Prélèvement :	Prélevé le 18/10/2022 à 09h30 Réception au laboratoire le 18/10/2022 à 18h52		
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / MARQUET Stéphanie		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
	Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 18/10/2022 à 18h52

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain Couleur de l'eau	63D2AS+>	0	-	Analyse qualitative			

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Nomes	Limites de qualité	Références de qualité
Température de l'eau	63D2AS+>	17.2	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25 #
pH sur le terrain	63D2AS+>	8.1	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5 9 #
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	63D2AS+>	223	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	200 1100 #
Chlore libre sur le terrain	63D2AS+>	0.24	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Chlore total sur le terrain	63D2AS+>	0.28	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	#
Analyses microbiologiques						
Microorganismes aérobies à 36°C	63D2AS+>	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Microorganismes aérobies à 22°C	63D2AS+>	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	#
Bactéries coliformes	63D2AS+>	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000	0 #
Escherichia coli	63D2AS+>	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - sept. 2000	0 #
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	63D2AS+>	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0 #
Caractéristiques organoleptiques						
Aspect de l'eau	63D2AS+>	0	-	Analyse qualitative		
Odeur	63D2AS+>	0 Chlore	-	Méthode qualitative		
Saveur	63D2AS+>	0 Chlore	-	Méthode qualitative		
Couleur apparente (eau brute)	63D2AS+>	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	15 #
Couleur vraie (eau filtrée)	63D2AS+>	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	#
Turbidité	63D2AS+>	0.17	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	2 #
Analyses physicochimiques						
Cations						
Ammonium	63D2AS+>	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2	0.10 #
Anions						
Nitrites	63D2AS+>	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.50 #
Métaux						
Arsenic total	63D2AS+>	2	µg/l As	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10 #
Chrome total	63D2AS+>	< 5	µg/l Cr	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50 #
Fer total	63D2AS+>	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	200 #
Cadmium total	63D2AS+>	< 1	µg/l Cd	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5 #
Antimoine total	63D2AS+>	< 1	µg/l Sb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5 #
COV : composés organiques volatils						
Solvants organohalogénés						
Chlorure de vinyle	63D2AS+>	0.018	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.5 1 #
Epichlorhydrine	63D2AS+>	< 0.05	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.1 #
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques						
HAP						
Benzo (b) fluoranthène	63D2AS+>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	#
Benzo (k) fluoranthène	63D2AS+>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	#
Benzo (a) pyrène	63D2AS+>	< 0.0001	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.010 #

Edité le : 27/10/2022

Identification échantillon : LSE2210-18675

Destinataire : MAIRIE DE PIONSAT

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Benzo (ghi) pérylène 63D2AS+>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène 63D2AS+>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278		#
Somme des 4 HAP quantifiés 63D2AS+>	< 0.0005	µg/l	HPLC/UV FLD après extr. SPE	Méthode interne M_ET278	0.100	
Composés divers <i>Divers</i>						
Acrylamide 63D2AS+>	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1	#

63D2AS+> ANALYSE (D2AS+=D1D2+AS) EAU DE DISTRIBUTION CHLOREE (ARS63-2022)

ABSENCE DU LOGO COFRAC

1 L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives.

Eau satisfaisant aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Jerome CASTAREDE
Ingénieur de Laboratoire

